

## Bénéfices de notes au BTS - Changements à partir de la session 2023

Quand faire la demande ? **À l'inscription**

⚠ La renonciation au bénéfice de notes est définitive.

Dans quels cas ?

Où faire la demande ? **sur Cyclades**

**J'ai passé mon BTS pour la 1<sup>re</sup> fois en 2022 sans l'obtenir et je suis inscrit à la session 2023**

Conditions du bénéfice de notes

J'ai une note  $\geq 10/20$  à chacune des épreuves ou sous-épreuves correspondant à des unités du diplôme.

**J'ai passé mon BTS sans l'obtenir à l'une des sessions : 2018, 2019, 2020, 2021**

NB : Les notes obtenues avant 2018 ne peuvent pas être conservées.

Conditions du bénéfice de notes

J'ai une note  $\geq 10/20$  à des épreuves (qui comportent des sous-épreuves) ne correspondant pas à une unité du diplôme.

### Exemples

■ notes conservées

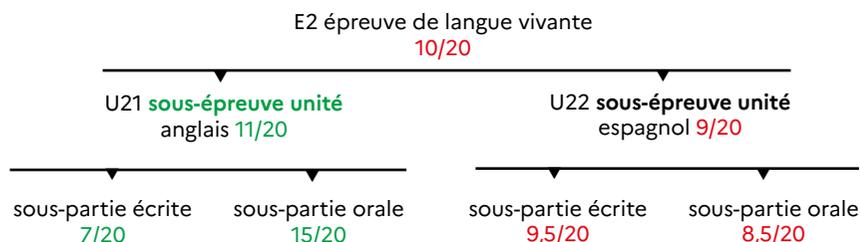
■ notes non conservées

► inscription à la sous-épreuve concernée  
 ► épreuve à repasser

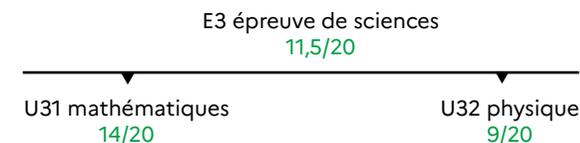
  
 candidat 1



  
 candidat 2



  
 candidat 3



Durée du bénéfice des notes  $\geq 10/20$  = 5 ans

session d'obtention de la note	session limite de conservation de la note
2018	2023
2019	2024
2020	2025
2021	2026

**Rappel :** À la fin des épreuves de contrôle (rattrapage), je conserve la meilleure des deux notes obtenues entre celle de la session normale et celle de la session de rattrapage.